

Communiqué de presse
Jeudi 9 mars 2023

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES 2021 Chiffres de la sinistralité sur le territoire Midi-Pyrénées

Pour 2021, nous enregistrons une hausse de + 3.5 % de salariés sur notre territoire accompagnée dans le même temps d'une reprise forte de l'économie après la crise sanitaire de la covid-19. Cependant nous assistons à une baisse de - 5.1 % des accidents du travail, signe que les entreprises sont engagées avec la Carsat dans des démarches de prévention efficaces.

1 – Les principaux chiffres accidents du travail

La Carsat Midi-Pyrénées publie les chiffres de la sinistralité 2021, ainsi que les faits marquants de l'activité de la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) ces informations sont classées par département et accessible sur : <https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/a-partir-de-nos-statistiques-atmp.html>

La pandémie de Covid-19 ayant fortement impacté à la baisse le nombre de sinistres en 2020 en mettant à l'arrêt un nombre important d'activités économiques, **les données 2021 sont en conséquence comparées à celles de 2019.**

Le nombre **d'accidents du travail** en 2021 **est de 27 353 accidents.** Ce nombre est inférieur à 2019 (28 809 accidents).

Les trois secteurs les plus accidentogènes de Midi-Pyrénées sont les suivants :

- L'aide médico-sociale avec un coût de 14 175 709 €
- L'intérim avec un coût de 10 179 912 €
- Le transport routier de fret et de passagers avec un coût de 9 717 125 €

Les causes les plus fréquentes sont :

- Les manutentions manuelles 44 %
- Les chutes de plain-pied 22 %
- L'utilisation d'outillage à main 11 %

Le nombre **d'accidents de trajet a diminué entre 2019 et 2021 avec respectivement 3996 et 3 497 accidents, soit 500 de moins.**

Un lien peut probablement être fait entre le déploiement du télétravail et cette évolution.

De même le nombre de Maladies professionnelles est passé de 1 532 à 1 353 entre 2019 et 2021. Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent toujours 83 % de ces sinistres.

2 - Renforcer la prévention des risques pour mieux protéger les salariés

Après une année 2020 marquée par une mobilisation sur les enjeux liés à la Covid-19, la branche AT/MP a **repris pleinement le déploiement de ses programmes de prévention en 2021**. Trois risques professionnels majeurs : les troubles musculosquelettiques (TMS), les produits chimiques et les chutes sont ciblés par des programmes spécifiques.

Pour 2023 en plus des 11 subventions nationales, la Carsat Midi-Pyrénées propose 3 subventions locales à destination des entreprises de moins de 50 salariés.

- Locaux + sûrs : aide destinée à réduire les risques professionnels lors de la conception de locaux.
- Livraison + : aide destinée à aider les petites et moyennes entreprises à s'engager dans une démarche de prévention lors des opérations de chargement ou de déchargement.
- Silence + : aide pour l'achat et la mise en œuvre de solutions techniques simples et éprouvées pour réduire l'exposition des salariés aux nuisances sonores.

La Carsat Midi-Pyrénées se voit attribuer **4,8 millions d'euros**, pour accompagner les entreprises de moins de 200 salariés dans leurs investissements en prévention.

Pour accompagner l'ensemble des entreprises la Carsat déploie une offre de formation, tant en direction des entreprises que des jeunes au sein de l'enseignement professionnel.

Qui sommes-nous ?

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des « accidents du travail et maladies professionnelles » (AT/MP). Avec son réseau d'organismes implantés sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS) et forte d'une gouvernance paritaire constituée des représentants des employeurs et des salariés, elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, elle fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels.

La Carsat Midi-Pyrénées exerce 3 grandes missions de service public. Elle intervient auprès des actifs, des retraités et des entreprises au titre de la retraite, du bien vieillir et de la prévention des risques professionnels. Retrouvez-nous sur www.carsat-mp.fr

Contacts presse : Sandra Belval- Responsable communication externe –
courriel - sandra.belval@carsat-mp.fr – **06 61 50 51 37**

Anne Zinet – courriel : anne.zinet@carsat-mp.fr – 05 62 14 85 34 ou 06 41 46 27 24